

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ARMICARB

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

ARMICARB

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Fongicide à usage agricole. Usage uniquement pour les agriculteurs et les utilisateurs professionnels de matériels agricoles sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Non classé

Phrases de risque : Aucune phrase de risque

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Non classé

Phrases de risque : Aucune phrase de risque

Phrases de sécurité :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants

S22 : Ne pas respirer les poussières

S25 : Eviter le contact avec les yeux

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S39 : Porter un appareil de protection des yeux et du visage

Autres éléments d'étiquetage spécifiques biocides ou autres réglementations.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPE3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Délai de réentrée : 6 heures, et en cas d'application en milieu fermé, 8 heures

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délai avant récolte : 1 jour/ 0 jour sur végétaux d'ornement

Zone non traitée : 5 mètres par rapport aux points d'eau

Le produit est exempt de Limite Maximale de Résidu.

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement 834/2007/CE.

2.3 – Autres dangers

Aucun autre danger connu à la date de rédaction de la présente fiche.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Classification et étiquetage des composants dangereux selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :

Nom chimique	N° identification	Classification 67/548/CEE	Classification 1272/2008/CE (CLP)	Concentration (% w/w)
		Symbole(s) et phrases de risque (*)	Catégorie(s) et mentions de danger (*)	
Bicarbonate de potassium	N° CAS : 298-14-6 N° CE : 206-059-0	NC	NC	85
Acide sulfurique, mono-C12-14-esters alkylés, sels de sodium	N° CAS : 85586-07-8 N° CE : 287-809-4	F, R11 Xn, R20/22 R37/38, R41	Flam. Sol. 1 H228 Eye dam. 1 H318 Acute tox.4 H302, H332 STOT SE 3 H335 Skin irrit. 2 H315	< 15

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Yeux: Enlever les lentilles de contact si nécessaire. Rincer immédiatement avec de l'eau claire avec une faible pression et si possible tiède, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures.

Peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver les parties exposées à l'eau.

Inhalation: Emmener la personne à l'air libre loin de la source d'exposition. Adapter le traitement aux symptômes.

Ingestion: Ne pas faire vomir après ingestion. Si la personne est consciente, donner à boire. Ne jamais rien donner à ingérer à une personne inconsciente.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux: Modérément irritant mais les effets sont réversibles et minimisée par le lavage.

En cas de contact avec la peau : Une légère irritation est possible en cas de contact prolongé et répété ou occlus;

L'ingestion de grandes quantités peut causer des douleurs abdominales.

L'inhalation des poussières peut causer une irritation du nez, la gorge et des poumons.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Consulter un médecin si les symptômes décrits ci-dessus se manifestent ou persistent. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la FDS.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyen d'extinction: Matériau non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour des feux à proximité.

Équipement de sécurité: Équipement de protection complet y compris un appareil respiratoire (SCBA).

Risques particuliers d'incendie et d'explosion: Aucun connu.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Peut produire des gaz comme du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes de potassium. Pas de danger d'explosion connue.

5.3- Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement complet de protection, y compris la tenue de feu et un appareil respiratoire autonome.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversement utiliser des gants.

Pour les déversements importants, appelez les intervenants d'urgence qui devront porter des gants et des équipements de protection.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'eau de rinçage de pénétrer dans les égouts ou de contaminer les eaux de surface.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petits déversements, collecter le produit avec un balai.

Pour les déversements importants, empêcher l'accès à la zone contaminée pendant le nettoyage. Couvrir avec une feuille de plastique ou une bâche afin de minimiser l'étalement et la génération de poussières. Ramasser ou aspirer dans un récipient pour récupération ou élimination. Évitez de remuer la poussière. Rincer abondamment à l'eau. Les solutions peuvent alors créer des surfaces glissantes. S'assurer que la surface est propre et sèche avant de rouvrir à la circulation.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si le produit doit être transféré, utiliser uniquement des emballages propres et clairement identifiés. Garder l'emballage fermé durant le stockage. Minimiser les poussières et éviter le contact avec le produit durant le transfert, le nettoyage et la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer durant la manipulation/utilisation. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque), et ne pas respirer la poudre pendant la manipulation du produit pour la préparation de la bouillie

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans son emballage original dans un endroit frais et sec à l'écart des matériaux incompatibles (acides). Stocker le produit dans un local fermé à clé. Ce produit réagit avec les acides en produisant du gaz carbonique qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. Ne pas entrer dans les espaces confinés avant qu'ils n'aient été bien aérés et jugés sans risques.

Ce produit est fortement hygroscopique et peut cristalliser lors du stockage. Pour contrôler l'effet de l'humidité, conserver dans un endroit sec et éviter le stockage sur le sol.

7.3 – Utilisations finales particulières

Ce produit est un fongicide à usage agricole. Usage uniquement pour les agriculteurs et les utilisateurs professionnels de matériels agricoles sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Acide sulfurique, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

DNEL travailleurs :

Exposition long terme, effets systémiques, cutanée : DNEL : 4,16 mg/kg/jour

Exposition long terme, effets systémiques, inhalation : DNEL : 285 mg/m³

DNEL population générale :

Exposition long terme, effets systémiques, oral : DNEL : 24 mg/kg/jour

Exposition long terme, effets systémiques, inhalation : DNEL : 85 mg/m³

Exposition long terme, effets systémiques, cutanée : DNEL : 2440 mg/kg/jour

PNEC Eau

PNEC (eau douce) : 0,102 mg/L

PNEC (eau de mer) : 0.01 mg/L

PNEC (intermittent release) : 0,036 mg/L

PNEC Sédiment

PNEC (eau douce) : 3,58 mg/kg

PNEC (eau de mer) : 0,358 mg/kg

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012

PNEC sol
PNEC (sol) : 0,654 mg/kg
PNEC (STP) : 1084 mg/L

8.2- Contrôles de l'exposition

Règles d'hygiène :

Respecter les recommandations d'utilisation mentionnée sur l'étiquette et sur la présente fiche.
Assurer une ventilation correcte des locaux où le produit est utilisé.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si de la poussière se forme, utiliser un demi-masque filtrant anti poussières équipé d'un filtre à particules (type P1).

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants étanches et résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) pour des utilisations prolongées ou répétées du produit en solution.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes masque contre les produits chimiques pour la protection contre les poussières et les éclaboussures (conforme à la norme EN166)

PROTECTION DE LA PEAU : Porter une combinaison complète (de type 3) pour éviter le contact avec la peau.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Poudre

COULEUR : Blanc à gris

ODEUR : Sans odeur

POINT DE FUSION : Non applicable

INFLAMMABILITE : Non applicable

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : Aucune donnée disponible

PROPRIETES OXYDANTES : Non oxydant

EXPLOSIVITE : Non explosif

PRESSION DE VAPEUR : Non applicable

DENSITE APPARENTE : 1g/cm³ (Bicarbonate de potassium)

pH : 8.33 (1%)

SOLUBILITE DANS L'EAU : 332g/L à 20°C (Bicarbonate de potassium)

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Ce produit réagit avec les acides en produisant du gaz carbonique qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. Ne pas entrer dans les espaces confinés avant qu'ils n'aient été bien aérés et jugés sans risques.

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable à température ambiante et dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4- Conditions à éviter

Ce produit est fortement hygroscopique et peut cristalliser lors du stockage. Pour contrôler l'effet de l'humidité, conserver dans un endroit sec et éviter le stockage sur le sol.

10.5- Matières incompatibles

Ce produit réagit avec les acides pour produire du dioxyde de carbone.

10.6- Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut émettre du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre, et de l'oxyde de potassium.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Résultats des études menées sur le mélange Armicarb

DL₅₀ orale (Rat) : 2900 mg/kg (mâle) – 2600 mg/kg (femelle)

DL₅₀ cutanée (rat) : > 5000 mg/kg

Inhalation CL₅₀ (rat – 4h.) : > 2.3 mg/L

Irritation oculaire : Légèrement irritant

Irritation cutanée : Non irritant

Sensibilisation : Non sensibilisant

Toxicité chronique

Résultats des études menées sur la substance active Bicarbonate de potassium :

NOEL/NOAEL orale (Rat) : Non pertinent

Cancérogénèse (Rat) : Hyperplasie, papillome et carcinome de la vessie dus à des mécanismes bien connus, non considéré comme pertinent pour l'homme.

Mutagénèse : Aucune donnée disponible

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité sur la reproduction : Pas de potentiel identifié

Il n'y a pas de corrélation entre la manipulation prolongée et l'utilisation correcte du produit et le risque pour l'homme

Effets de l'exposition : Peut provoquer une légère irritation réversible de la peau et des yeux.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

TOXICITE AQUATIQUE

Truite arc-en-ciel (96h.) - CL₅₀
 Carpet arlequin (96h.) - CL₅₀
Daphnia magna (48h) - CE₅₀
 Algue verte (*S. subcapitata*)
 (72h.) - CE₅₀ (taux de croissance)
 Algue verte (*S. subcapitata*)
 (72h.) - CE₅₀ (yield)

Armicarb
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 >100.9 mg/L

Bicarbonate de potassium
 > 1200 mg/L
 > 1200 mg/L
 >860 mg/L
 Aucune donnée disponible

TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

Oiseaux (poulet) NOEC
 Abeille (contact et oral) (48h.) -
 DL₅₀
 Acarien prédateur
 (*Typhlodromus pyri*) DL₅₀
 Guêpe parasitoïde (*Aphidius*
rhopalosiphi) DL₅₀

Armicarb
 Aucune donnée disponible
 >117.6 µg/abeille
 6.49 kg/ha
 > 8.75 kg/ha

Bicarbonate de potassium
 >8075 mg/kg bw
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible

12.2- Persistance et dégradabilité

Le bicarbonate de potassium se dissocie complètement en ions en présence d'eau. Non pertinent.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Le bicarbonate de potassium est naturellement présent dans l'environnement (eau et sol) ainsi que dans les plantes et les animaux.

12.4- Mobilité dans le sol

Très faible mobilité dans le sol due à la capture des cations sur les composants du sol.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012

12.6- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement l'emballage (3 fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou dans la cuve de rinçage pour l'injection directe.

Eliminer le produit et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R11 : Facilement inflammable; **R20/22** : Nocif par inhalation et par ingestion ; **R37/38** : Irritant pour les voies respiratoires et la peau ; **R41** : Risque de lésions oculaires graves ; **R38** : Irritant pour la peau

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H228 : Matière solide inflammable; **H318** : Provoque des lésions oculaires graves; **H302** : Nocif en cas d'ingestion ; **H332** : Nocif par inhalation ; **H335** : Peut irriter les voies respiratoires ; **H315** : Provoque une irritation cutanée

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace 50%

NOEL: No observable level effect – dose la plus élevée sans effet décelable

NOEC: No observed effect concentration – concentration la plus élevée sans effet décelable

PNEC : Predicted no effect concentration – concentration prévisible sans effet

DNEL : Derived no effect level – niveau dérivé sans effet

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Modifications mineures dans toutes les sections : Mise à jour de la fiche de données de sécurité conformément au Règlement 453/2010/CE.

Mise à jour des sections 8, 10 et 12.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 9 Mai 2012